

Date : 11 MARS 2021

Heure de début : 17h30

Ordre du jour :

Budget 2021 (travaux – investissement - subvention)

Mesure de carte scolaire

Renouvellement de la demande de dérogation sur les rythmes scolaires

Les horaires de l'école/ organisation du temps méridien

Rappel du rôle du conseil d'école;

Nous aborderons, échangerons autour des problématiques de l'école dans le but d'en améliorer le quotidien de chacun au sein de l'établissement scolaire.

Ce n'est pas le lieu des règlements de discordes entre membres ou au niveau de la vie pondinoise externe à l'école.

1- Projets et financement

Le sou des écoles aide au financement des sorties scolaires à hauteur de 40€/ enfants auxquels s'ajoutent 100€ pour l'achat de petits matériels.

Nos demandes pour l'année 2021:

- Un budget de 55 € par élève pour les fournitures scolaires
- Piscine : 7000€ afin de permettre à chaque élève de bénéficier de 2 cycles piscine dans sa scolarité en élémentaire tel que cela est préconisé par l'inspection académique. L'école de Pont d'Ain est une des rares de la circonscription dont les élèves n'ont qu'un cycle de 10 séances sur leur scolarité.
- Aide au financement des activités culturelles : 1760€
- La fixation des vidéoprojecteurs au plafond, des fils traînent au sol et rendent la circulation dans les classes difficile, les élèves risquent de s'entraver, de se blesser et de casser le matériel.
 - Le chemin d'évacuation vers la catherinette aurait besoin d'être rendu plus praticable.
- Prise Ethernet pour un accès internet ou wifi pour toutes les classes
- Une nouvelle armoire de rangement pour la classe de CP/CE1 (435,61€)
- Un tableau triptyque classe CE2/CM1
- 2 paniers de baskets
- 7 ordinateurs portables
- Dictionnaires offerts pour les CE2
- Changement des fenêtres et volets du bureau de direction
- Installations de rideaux dans 3 classes de l'ancien bâtiment
- Rénovation du mur des WC de la cours

2- Mesure de carte scolaire

Les repères d'examen en termes d'effectifs moyens d'une classe sont entre 25 et 28 élèves par classe en primaire (pour information : entre 28 et 33 en maternelle pure)

Cette année, il y a 242 élèves soit 24.2 de moyenne par classe.

Au regard des effectifs en baisse, une fermeture de classe a été évoquée sur l'une des écoles de la commune lors du travail de carte scolaire entre les écoles, l'IEN et la mairie.

L'inspection académique choisi de travailler sur une globalisation (nous fonctionnons donc comme si les 2 écoles ne faisaient qu'une pour la répartition des élèves par classe) des effectifs sur la commune et à informer de la fermeture d'une classe. Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) du 9 février 2021 a acté une fermeture de classe sur l'école maternelle du Blanchon. Le CDEN est présidé par Mme La Préfète et Mme L'IA-DASEN. Composition du CDEN

Les CDEN sont composés de représentants :

- des collectivités locales
- des personnels des établissements d'enseignement et de formation
- des usagers (parents d'élèves, associations, etc.)

Missions du CDEN

Le conseil peut être consulté sur **toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.**

Monsieur le maire par le biais de l'adjointe aux affaires scolaires exprime son mécontentement concernant cette décision. Il informe qu'il fera son possible pour faire basculer la fermeture côté centre.

3- Renouvellement de la demande de dérogation sur les rythmes scolaires

La loi indique que l'école doit fonctionner sur 9 demi-journées (4 jours et demi). Il a été accordé une dérogation pour les écoles qui le souhaitaient pour fonctionner sur 4 jours.

A Pont d'Ain, cette dérogation a été accordée en 2018. Elle devra donc être renouvelée pour la rentrée 2022. Les enseignants se positionnent déjà sur un maintien du fonctionnement sur 4 jours. La commune et les représentants de parents d'élèves devront à leur tour émettre un avis afin que la décision soit entérinée dès le premier conseil d'école en novembre 2021.

4- Les horaires de l'école/ organisation du temps méridien

Actuellement les horaires de l'école sont :

8h10/8h20 – 11h50 et 13h25/13h35 – 16h05

Nos horaires sont callés sur ceux de l'école du Blanchon qui eux-mêmes sont décidés en fonction des horaires de l'école de Varambon.

Ce qui a motivé ces horaires : un maximum de temps le matin soit 3h30 car le plus propice aux apprentissages

limiter le temps méridien car le temps de cantine ne se fait pas dans des locaux adaptés (bruits, pas de lieu pour les récréations lorsqu'il fait mauvais temps - soit période de octobre à mars souvent sujet à un mauvais temps -

puisque le préau est trop petit). Retour des élèves sous tension qui implique une perte de temps pour les apprentissages.

Pour les familles qui rentrent chez eux elles ont 1h45 de repas ce qui est une bonne moyenne. Un repas durant en famille environ 30 minutes, cela laisse 1h15 aux familles pour les trajets et un temps de détente.